

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
D'ÉPERNAY

VILLE DE SÉZANNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 14 décembre 2022

.....

L'an deux mil vingt-deux, le 14 décembre à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 7 décembre 2022.

Etaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. GERLOT, M. LAJOINIE, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, Mme DANTON-GALLOT, Mme CHARPENTIER, Mme LEMAIRE, Mme BASSELIER, M. ADNOT, Mme GUERITTE et M. ODUNCU.

Etaient absents et excusés : M. PERRIN, Mme BLEDE, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme DA SILVA, M. LOUIS, M. QUINCHE, M. DE ALMEIDA et Mme PICOT.
M. PERRIN, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme DA SILVA et M. LOUIS ayant respectivement donné pouvoir à M. HEWAK, M. THUILLIER, M. AGRAPART, Mme CHARPENTIER et Mme LEMAIRE.

Mme CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Dépenses d'investissement – Ouverture de crédits par anticipation au vote du budget 2023

SV/N° 2022 - 12 – 17

M. le Maire expose que l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget primitif, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (décisions modificatives incluses) à l'exception des crédits nécessaires au remboursement des emprunts.

Aussi, afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de réduire les délais globaux de paiement,

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article unique – autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget, avant le vote du budget primitif 2023, dans la limite des crédits suivants :

En exercice : 27
Présents : 17
Pouvoirs : 5
Pour : 22
Contre :
Abstentions :

Opérations	Crédits votés en 2022 (BP + BS + DM)	Crédits pouvant être ouverts (1/4 des crédits votés en 2022)	Montants des ouvertures de crédits autorisés par anticipation proposés au Conseil Municipal
Acquisitions foncières (01)	89 000	22 250	22 250
Mobilier, matériel administratif (02)	24 760	6 190	6 190
Matériel scolaire, sportif et culturel (04)	11 740	2 935	2 935
Matériel de sécurité (05)	25 000	6 250	6 250
Matériel services techniques (06)	85 000	21 250	21 250
Mobilier urbain (07)	12 500	3 125	3 125
Matériel de transport (08)	55 000	13 750	13 750
Ancien Collège (10)	18 160	4 540	4 540
Travaux logements (19)	190 000	47 500	47 500
Éclairage public (22)	67 000	16 750	16 750
Travaux cimetièrè (23)	27 000	6 750	6 750
Espaces verts (24)	7 000	1 750	1 750
Clos Martin (46)	21 040	5 260	5 260
Travaux de voirie (56)	127 000	31 750	31 750
BMO (69)	8 800	2 200	2 200
Vidéoprotection (94)	74 000	18 500	18 500
Camping (102)	13 500	3 375	3 375
Aménagement de sécurité route de Paris et rue d'Épernay (107)	65 000	16 250	16 250
Revitalisation du centre-bourg (108)	75 000	18 750	18 750
Aménagement d'un lotissement aux Tuileries (113)	42 200	10 550	10 550

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK